

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
reconnaisant et admettant aux subventions les formations
organisées par la Haute Ecole de la Province de Liège
"RENNEQUIN SUALEM" à partir de l'année académique 2003-2004**

A.Gt 01/06/2003

M.B. 05/09/2003

modification :

A.Gt 24-05-04 (M.B. 25-08-04)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, modifié par les décrets des 9 septembre 1996, 2 décembre 1996, 4 février 1997, 24 juillet 1997, les décrets-programmes des 24 juillet 1997 et 27 octobre 1997 et les décrets du 17 juillet 1998, 30 juin 1998, 8 février 1999, 26 avril 1999 et du 27 février 2003, notamment les articles 20 et 21;

Vu le décret du 27 février 2003 établissant les grades académiques dans les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et fixant les grilles horaires minimales;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 mars 2003 pris en application de l'article 3 du décret du 27 février 2003 établissant les grades académiques dans les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et fixant les grilles horaires minimales;

Vu l'article 8 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire;

Vu l'avis n° 44 du Conseil général des Hautes Ecoles des 15 novembre, 29 novembre et 20 décembre 2001 et l'avis n° 53 des 18 décembre 2002, 16 janvier et 20 février 2003;

Vu les protocoles des 17 et 19 juin 2003 de la concertation avec les organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau communautaire;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 11 juin 2003;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 18 juin 2003;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}. - Conformément à l'article 20, § 2, du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, sont reconnues et admises aux subventions les formations reprises à l'annexe du présent arrêté organisées par la Haute Ecole de la Province de Liège "RENNEQUIN SUALEM", à partir de l'année académique 2003-2004, dans les catégories et les implantations visées et selon les grilles horaires spécifiques approuvées conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 mars 2003 pris en application de l'article 3 du décret du 27 février 2003 établissant les grades académiques dans les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et fixant les grilles horaires minimales.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 septembre 2003.

Article 3. - La Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 1^{er} juin 2003.

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion



sociale et de la Recherche scientifique,
Mme Fr. DUPUIS

remplacée par A.Gt 24-05-2004

ANNEXE

TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLANTATION
Type court	Agronomique	Section Agronomie - Finalité Agro-industrie et biotechnologie	La Reid
Type court	Agronomique	Section Agronomie - Finalité Environnement	La Reid
Type court	Agronomique	Section Agronomie - Finalité Forêt et nature	La Reid
Type court	Agronomique	Section Agronomie - Finalité Techniques et gestion agricoles	La Reid
Type court	Economique	Section Informatique de gestion	Seraing
Type court	Technique	Section Chimie - Finalité Biochimie	Liège
Type court	Technique	Section Chimie - Finalité Biotechnologie	Liège
Type court	Technique	Section Construction - Option Bâtiment	Verviers
Type court	Technique	Section Electromécanique - Finalité Mécanique	Seraing
Type court	Technique	Section Informatique et systèmes - Finalité Informatique industrielle	Seraing
Type court	Technique	Section Informatique et systèmes - Finalité Réseaux et télécommunications	Seraing
Type court	Technique	Section Informatique et systèmes - Finalité Technologie de l'informatique	Seraing
Type court	Technique	Section Techniques graphiques - Finalité Techniques infographiques	Seraing
Type court	Technique	Spécialisation Technologies aéronautiques et aéroportuaires	Seraing
Type long	Technique	Section Ingénieur industriel en chimie - Finalité Biochimie	Liège
Type long	Technique	Section Ingénieur industriel en chimie - Finalité Chimie	Liège
Type long	Technique	Section Ingénieur industriel en construction - Finalité Construction	Liège
Type long	Technique	Section Ingénieur industriel en construction - Finalité Géomètre	Liège
Type long	Technique	Section Ingénieur industriel en électricité - Finalité Electronique	Liège
Type long	Technique	Section Ingénieur industriel en électricité - Finalité Informatique	Liège
Type long	Technique	Section Ingénieur industriel en électromécanique - Finalité Electromécanique	Liège

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} juin 2003 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole de la Province de Liège Rennequin Sualem à partir de l'année académique 2003-2004.

